

L'ajournement

obligatoire de l'anglais et du français dans les avis, horaires, connaissances et ainsi de suite.

Pourriez-vous rappeler la Chambre à l'ordre, je vous prie, monsieur le Président?

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Malépart: Les Français vont s'en rappeler. Vous ne serez pas là encore 16 ans.

M. Valcourt: Si cela arrive, ce ne sera pas à cause de vous.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Des deux côtés de la Chambre, s'il vous plaît. Merci.

[Traduction]

L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'EMPLOI A) LA DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-ÉCOSSE B) ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 8 avril dernier, j'ai posé une question au vice-premier ministre (M. Nielsen) au sujet de la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse. Je regrette de signaler que la réponse qui m'a été donnée à l'époque n'était guère satisfaisante. En effet, le ministre a complètement nié les faits que je lui ai présentés ce jour-là.

La formation professionnelle est importante en Nouvelle-Écosse. Par conséquent, je pensais que le vice-premier ministre, ainsi que les autres ministres de la Couronne, prendraient plus au sérieux les instances que j'ai présentées. En fait, en Nouvelle-Écosse, les fonds alloués à la formation professionnelle par le gouvernement du Canada ont diminué de 38 p. 100. Cette diminution arrive à une époque où, dans ma province, le chômage est bien supérieur à la moyenne nationale. J'espérais que le gouvernement aurait été plus ouvert dans sa réponse.

Certains députés ne croient peut-être pas que les fonds alloués à la formation professionnelle ont diminué de 38 p. 100 dans notre province. Une lettre datée du 14 mars 1986 et signée par M. B. J. Nicholson, sous-ministre des Ressources humaines, du Développement et de la Formation, a été adressée à divers établissements de la province qui offrent des cours. Voici ce que l'on disait en partie dans cette lettre:

Une diminution importante du financement fédéral entraîne malheureusement la suppression de certains programmes de formation et de postes d'instructeur. Le

programme de formation que vous offrez est visé par les coupures du gouvernement fédéral; par conséquent, vous ne pourrez plus offrir ce programme de formation l'an prochain et votre poste ne sera plus financé.

Une diminution de 38 p. 100 est énorme pour une petite province comme la Nouvelle-Écosse. Au lieu de les diminuer, il faut accroître les fonds alloués à la formation professionnelle.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, nous, en Nouvelle-Écosse—une province défavorisée—sommes objet de discrimination de la part du gouvernement. Les députés se demandent peut-être pourquoi. Je vais le leur dire. Des dispositions toutes différentes ont été prises avec la province de l'Ontario. Il ne s'agit pas d'une réduction uniforme pour toutes les provinces. L'Ontario a bénéficié d'un traitement de faveur et non la Nouvelle-Écosse.

J'ai en mains une déclaration d'intention intervenue entre le gouvernement canadien et le ministre ontarien du Développement des aptitudes. A l'appui de mon allégation de discrimination, voici ce que dit le septième paragraphe de cette déclaration:

En outre, le gouvernement fédéral va s'assurer que le coût total pour l'année financière 1986-1987 des acquisitions directes et indirectes de formation en établissement, y compris les frais administratifs connexes, et une allocation prévue de 9 millions de dollars pour l'achat de cours par les CCFI, ne soit pas inférieur à 166.3 millions de dollars, ce qui constitue la totalité de l'allocation de l'Ontario au chapitre de la formation en établissement pour l'année financière 1986-1987.

Comme les députés peuvent le constater, il n'est pas question de réduction pour la province de l'Ontario, mais bien pour la province de la Nouvelle-Écosse. La question n'est pas de nature partisane. Le ministre conservateur compétent de la Nouvelle-Écosse, l'honorable T. Donahoe, a dit à l'Assemblée législative qu'il s'attendait à ce que le financement de la Nouvelle-Écosse soit réduit cette année de deux millions de dollars, puis à nouveau de 15 p. 100 l'an prochain et de 20 p. 100 encore en 1988.

● (1805)

Cela va avoir un effet dévastateur sur l'économie de la Nouvelle-Écosse, en particulier sur les ressources humaines de cette province. Comme je l'ai dit au début, la Nouvelle-Écosse a besoin de fonds fédéraux additionnels pour fournir la formation de base nécessaire aux Canadiens de cette province afin que ceux-ci puissent profiter des possibilités d'emploi qui peuvent se présenter à un moment donné.

Par conséquent, la décision de réduire le financement destiné à ma province est à la fois discriminatoire et injuste; elle n'a certes pas la faveur de mes collègues provinciaux, du gouvernement comme de l'opposition.

Un prêtre de la paroisse Holy Family à Eskasoni en Nouvelle-Écosse a écrit à son député provincial pour demander le rétablissement des programmes de formation professionnelle. Un autre député provincial conservateur, qui a reçu des demandes semblables, a déclaré qu'il aimerait obtenir plus de fonds. Il existe une clientèle pour ces programmes.